Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251125-D25112025211DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 19 novembre 2025.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOUCHONNEAU Romain (présent à partir de la question N°199), BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, GUÉRIN Florence, JOUALLAND Estelle, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, LEVIEUX Élise, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BOUCHONNEAU Romain (absent de l'approbation du compte rendu à de la question N°198), Monsieur COCONNIER Vincent (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Madame GUIBOREL Catherine.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame BOIVIN Sabrina, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Monsieur DESBLÉS Hubert.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **20** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°198*)
21 (*à partir de la question N°199*)
. absent(s) et non représenté(s) : **5** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°198*)
4 (*à partir de la question N°199*)

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES – 2026
Accord-cadre – Attribution (N°2522)

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251125-D25112025211DE-DE

Délibération N°2025/211 du Conseil Municipal du 25 novembre 2025
Publiée le 27 novembre 2025

MARCHÉ DE FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES – 2026
Accord-cadre – Attribution (N°2522)

VU la loi portant sur l'agriculture et l'alimentation, dite loi « *EGAlim* », du *30 octobre 2018* ;

VU les articles L. 2125-1 et L. 2325-1 du Code de la Commande Publique ;

VU la convention d'adhésion annuelle passée entre l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) VALAÉ et la Commune de Châteaubourg, signée le *10 juin 2025* ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un nouvel accord-cadre à bons de commande multi attributaires relatif à la fourniture des denrées alimentaires pour les deux restaurants scolaires et l'accueil de loisirs ;

La durée de l'accord-cadre s'étend sur une période d'un an, du *1er janvier 2026* au *31 décembre 2026* pour un montant maximum de 181 300,00 euros hors taxes. L'analyse des 127 offres a été effectuée au regard des critères suivants :

Lots « circuit traditionnel » (lots 1 à 20)
- Prix 50 % (*nombre de premiers prix 15 % ; panier moyen 20 % ; taux de réponse 15 %*)
- Valeur technique 30 % (*conformité de la réponse sur des unités de négociation et respect de la demande 5 % ; respect du type, origine et calibre des produits 5 % ; démarche RSE 15 % ; accès libre internet et contenu des fiches techniques 5 %*)

Délai 20% (*fréquence de livraison 5 % ; délai de livraison 5 % ; franco de livraison 10 %*)

Lots « circuit court » (lots 21 à 28)
- Prix 30% (*nombre de premiers prix 15 % ; taux de réponse 15 %)*
- Valeur technique 50 % (*délai entre la cueillette, l'abattage ou la transformation et la livraison 10 % ; temps de transport des denrées 20 % ; démarche RSE 15 % ; accès des fiches techniques 5 %*)

Délai 20 % (fréquence de livraison 5 % ; délai de livraison 5 % ; franco de livraison 10 %)

L'accord-cadre est alloti comme suit :

Lots	Montant maximum
Lots circuit traditionnel	
N°1 : Épicerie	12 000 € HT
N°2 : Boissons	1 500 € HT
N°3 : Produits surgelés	18 000 € HT
N°4 : Produits laitiers et ovo produits	10 000 € HT
N°5 : Viande fraîche de bœuf - veau - agneau	5 000 € HT
N°6 : Viande fraîche de porc - charcuterie	3 800 € HT
N°7 : Volaille fraîche	5 000 € HT
N°8 : Viande cuite et élaborée – Non mandaté	
N°9 : Fruits et légumes frais	26 000 € HT

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251125-D25112025211DE-DE

N°10 : Produits de la mer	9 000 € HT
N°11 : Produits traiteur frais	1 000 € HT
N°12 : Aides culinaires et nutrition – Non mandaté	
N°13 : Biscuiterie – Non mandaté	
N°14 : Caféterie torréfaction – Non mandaté	
Lots circuit traditionnel loi EGAlim	
N°15 : Épicerie	12 000 € HT
N°16 : Produits surgelés	15 000 € HT
N°17 : Produits laitiers et ovoproduits	15 000 € HT
N°18 : Viande fraîche de bœuf - veau - agneau	9 000 € HT
N°19 : Viande fraîche de porc - charcuterie	5 000 € HT
N°20 : Volaille fraîche	9 000 €HT
Lots circuit court	
N°21 : Épicerie – Non mandaté	
N°22 : Crêperie fraîche	4 000 € HT
N°23 : Produits laitiers	4 000 € HT
N°24 : Viande de bœuf - veau - agneau	7 000 € HT
N°25 : Viande de porc - charcuterie	5 000 € HT
N°26 : Volaille fraîche	5 000 € HT
N°27 : Fruits et légumes frais – Non mandaté	
N°28 : Boulangerie – Non mandaté	
Montant maximum global : 181 300,00 € HT	

CONSIDÉRANT que la société VALAÉ intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le compte du pouvoir adjudicateur via la convention d'adhésion susvisée ; que, pour le compte du pouvoir adjudicateur et sous son contrôle, l'AMO procède au classement des offres considérées régulières, acceptables et appropriées ;

Suite à la présentation du sujet en commission MAPA le *12 novembre 2025*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'ATTRIBUER les lots de la manière suivante pour un montant maximum annuel de 181 300,00 euros hors taxes ;

Lots Montant maximum hors taxes	**Attributaire n°1**	**Attributaire n°2**	**Attributaire n°3**	**Attributaire n°4**
Lots circuit traditionnel				
N°1 : Épicerie 12 000 €	TRANSGOURMET OPERATIONS	PRO A PRO	EPISAVEURS Groupe POMONA	Sans objet
N°2 : Boissons 1 500 €	PRO A PRO	EPISAVEURS Groupe POMONA	Sans objet	Sans objet
N°3 : Produits surgelés 18 000 €	RESEAU KRILL	PASSIONFROID Groupe POMONA	FRANCE FRAIS	DS RESTAURATION
N°4 : Produits laitiers et ovoproduits 10 000 €	FRANCE FRAIS	SPLO	PASSIONFROID Groupe POMONA	Sans objet
N°5 : Viande fraîche de bœuf-veau-agneau 5 000 €	SOCOPA VIANDES	RESEAU KRILL	Sans objet	Sans objet

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251125-D25112025211DE-DE

N°6 : Viande fraîche de porc-charcuterie 3 800 €	PASSIONFROID Groupe POMONA	BERNARD	FRANCE FRAIS	Sans objet
N°7 : Volaille fraîche 5 000 €	SOCIETE DISTRIBUTION AVICOLE	VOLFRANCE	VOLAILLES DE BREIZH	RESEAU KRILL
N°8 : Non mandaté				
N°9 : Fruits et légumes frais 26 000 €	TERREAZUR Groupe POMONA	CRENO SERVICES ET PRESTATIONS	Sans objet	Sans objet
N°10 : Produits de la mer 9 000 €	TERREAZUR Groupe POMONA	VIVES EAUX	Sans objet	Sans objet
N°11 : Produits traiteur frais 1 000 €	PASSIONFROID Groupe POMONA	FRANCE FRAIS	Sans objet	Sans objet
N°12 : Non mandaté				
N°13 : Non mandaté				
N°14 : Non mandaté				
Lots circuit traditionnel – Bio et loi EGAlim				
N°15 : Épicerie 12 000 €	TRANSGOURMET OPERATIONS	BIOCOOP RESTAURATION	Sans objet	Sans objet
N°16 : Produits surgelés 15 000 €	PASSIONFROID Groupe POMONA	FRANCE FRAIS	SYSCO ONE	Sans objet
N°17 : Produits laitiers et ovoproduits 15 000 €	SPLO	FRANCE FRAIS	SYSCO ONE	Sans objet
N°18 : Viande fraîche de bœuf- veau-agneau 9 000 €	SOCOPA VIANDES	RESEAU KRILL	Sans objet	Sans objet
N°19 : Viande fraîche de porc-charcuterie 5 000 €	CHEVILLE 35	RESEAU KRILL	Sans objet	Sans objet
N°20 : Volaille fraîche 9 000 €	SOCIETE DISTRIBUTION AVICOLE	VOLFRANCE	Sans objet	Sans objet
Lots circuit court				
N°21 : Non mandaté				
N°22 : Crêperie fraîche 4 000 €	CREPERIE COLAS	GALETTE BERTEL	Sans objet	Sans objet
N°23 : Produits laitiers 4 000 €	RESEAU KRILL	MANGER BIO 35	Sans objet	Sans objet
N°24 : Viande de bœuf-veau-agneau 7 000 €	SOCOPA VIANDES	LES VIANDES FERMIERES	Sans objet	Sans objet
N°25 : Viande de porc-charcuterie 5 000 €	MANGER BIO 35	BERNARD	SOCOPA VIANDES	Sans objet
N°26 : Volaille fraîche 5 000 €	VOLAILLES DE BREIZH	VOLFRANCE	SOCIETE DISTRIBUTION AVICOLE	Sans objet
N°27 : Non mandaté				
N°28 : Non mandaté				

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251125-D25112025211DE-DE

2°) D'AUTORISER Monsieur Éric Perchais, Adjoint aux Marchés Publics, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

Le Secrétaire de séance,
Hubert DESBLÉS

Nombre d'élus présents ou représentés : 21	**Pour : 21**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**